

Cahier des charges d'achat :
Clauses Techniques Particulières
« Achat de formations en faveur de
l'offre « Les pros »

Table des matières

I. Éléments de contexte de la consultation.....	3
1. Contexte de la consultation	3
II. Éléments de cadrage	4
1. Cadrage de la consultation	4
III. Objet de la consultation (cadre global).....	4
1. Situation actuelle	4
2. Impacts attendus	5
3. Public cible	5
4. Volume de stagiaires par action	5
5. Lieux de réalisation des actions.....	5
6. Méthodologie	5
7. Continuité pédagogique en cas de situation exceptionnelle (contexte de crise sanitaire etc...)	5
IV. Objet de la consultation (cadre spécifique par thématique)	6
V. Soumission de l'offre	9

I. Éléments de contexte de la consultation

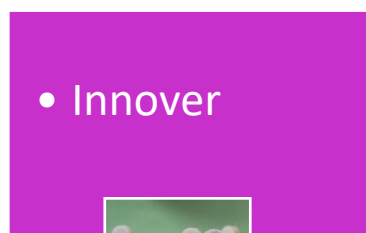
1. Contexte de la consultation

Les différents confinements ont démontré la nécessité de mettre en œuvre une programmation dédiée aux professionnels du secteur de la formation pour les accompagner dans la mise en place de formations multi-modales et leur donner la capacité à investir sur la diversification des moyens de la montée en compétences. « **Les pros** » est une offre programmatique qui a démarré avec la mise en place des formations de formateur(trice) en distanciel. La présente consultation vise à consolider cette offre à destination de tous les formateur(trice)s agréés, sans préjudice de statut.

Le FIAF souhaite enrichir son offre « **les pros** », pour accompagner la montée en compétences du secteur de la formation **sur l'innovation et le renouvellement de l'offre de formation continue.**

Le FIAF consulte les prestataires de formation, déclarés à minima auprès de la DFPC sous le domaine **333 – Enseignement-Formation** (organismes et formateurs) pour répondre aux thématiques suivantes :

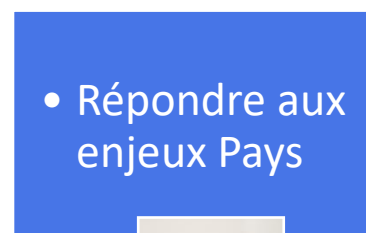
THEMATIQUE 1



THEMATIQUE 2



THEMATIQUE 3



L'idée poursuivie par cette offre de formation est de pouvoir engager des actions favorisant la mise en place d'une offre innovante et adaptable.

Les actions proposées seront estampillées FIAF et s'intégreront dans le dispositif « **les pros** ».

II. Eléments de cadrage

1. Cadrage de la consultation

Dans le cadre de cette consultation, il est attendu du prestataire la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de formation répondant :

- ✓ Aux thématiques présentées en partie 1 « Eléments de contexte de la consultation » du présent document
- ✓ Aux impacts attendus définis en III.2 « Objet de la consultation – cadre global / Impacts attendus) du présent document
- ✓ Aux objectifs de formation précisés en IV « Objet de la consultation – cadre spécifique par thématique » du présent document

Les prestataires pourront répondre sur une ou plusieurs thématiques et favoriser les partenariats afin d'apporter des réponses formation originales et motivantes.

Tels sont les enjeux de la présente consultation qui a pour objectif d'étoffer l'offre existante « **Les Pros** ».

Le prestataire doit répondre en considérant les aspects techniques spécifiques demandés ainsi que le règlement général d'achat.

III. Objet de la consultation (cadre global)

1. Situation actuelle

Aujourd'hui, le secteur de la formation professionnelle continue doit faire face à des bouleversements dans les pratiques. Les évolutions techniques, technologiques, les crises sanitaires, amènent les professionnels du secteur à penser la formation de manière différente.

« Sur ce secteur interviennent, bien sûr, des formateurs – permanents ou occasionnels – mais également des consultants en formation, des responsables de formation, des tuteurs et maîtres d'apprentissage, des coordinateurs pédagogiques...

Quels que soient leur niveau de responsabilité et leur type d'activité, ces praticiens doivent traiter de questions complexes qui exigent d'eux un professionnalisme élevé et une adaptabilité constante. »

Ces « nouvelles » pratiques doivent être accompagnées.

Le FIAF propose donc d'étoffer sa programmation « **les pros** », dédiée à la professionnalisation des acteurs de la formation, par l'achat d'actions spécifiques au secteur. Il démontre sa volonté d'accompagner la montée en compétences des professionnels de la formation et par la même, d'inscrire cette programmation dans le cadre de ses axes stratégiques visant à garantir le niveau de Qualité des formations éligibles et évaluer l'impact du FIAF.

Les actions proposées seront estampillées FIAF et facilement accessibles aux acteurs de la formation (organismes de formation, Services formation des entreprises) souhaitant voir évoluer leurs pratiques quotidiennes et développer leur agilité et adaptabilité face aux bouleversements actuels.

2. Impacts attendus

Renouveler les modalités de l'offre de formation proposée aux entreprises

Agiliser l'accès à la formation

3. Public cible

Ce dispositif s'adresse aux professionnel(le)s du secteur de la formation qui disposent d'un agrément de la DFPC, donc des professionnels aguerris désirant consolider leurs pratiques.

4. Volume de stagiaires par action

Le nombre de stagiaires maximum par action est de 10.

5. Lieux de réalisation des actions

Les actions de formation doivent pouvoir se décliner sur l'ensemble du territoire. Les lieux sont à préciser dans le bordereau de réponse. Attention toutefois à respecter le principe d'anonymisation. → Privilégiez l'indication des provinces ou communes plutôt que des lieux de formation spécifique permettant parfois d'identifier le prestataire.

Par ailleurs le FIAF met à disposition des salles de formation. Les prestataires, pour leur formation à Nouméa, et pour les périodes de regroupement, pourraient utiliser ces salles gracieusement.

Pour les périodes de formation à distance, le FIAF met également à disposition une plateforme Moodle.

6. Méthodologie

Le prestataire explique sa démarche dans le bordereau et dans la fiche pédagogique à joindre à la réponse.

Les outils pédagogiques utilisés doivent également être innovants, ludiques et pratiques.

Les formations proposées sont multi modales et mettent en action les apprenants.

7. Continuité pédagogique en cas de situation exceptionnelle (contexte de crise sanitaire etc...)

Le prestataire propose dans sa réponse des pistes d'adaptation possible, en prenant en compte la typologie du public, pour assurer une continuité pédagogique en cas de situations exceptionnelles (crise sanitaire etc...)

IV. Objet de la consultation (cadre spécifique par thématique)

THEMATIQUE 1 : Innover	
Les formations à imaginer	Mettre en œuvre des formations multi-modales Mettre en œuvre des organisations apprenantes au sein des entreprises Piloter et évaluer l'impact de ses formations
FINALITE	Ces actions doivent permettre aux professionnel(le)s qui les suivent de répondre plus efficacement à la demande des entreprises, qui cherchent des montées en compétences plus rapides, moins d'impact sur le temps de travail et plus de prise en compte de la compétence collective et des interactions entre les salarié(e)s.
IMPACT SECONDAIRE ATTENDU	Facilitation de l'accès aux formations des entreprises
PUBLIC CIBLE	Tout(e) professionnel(le) de la formation, désireux de proposer d'autres entrées aux entreprises que la formation classique.
PREREQUIS	Être agréé(e) par la DFPC, proposer un projet fil rouge
CALENDRIER DE REALISATION	Les actions sont à proposer dès 2021 et peuvent être planifiées jusqu'à fin 2023.
NOMBRE DE SESSIONS	2 (possibilité de reconduction selon besoin recensés)
MODALITES SPECIFIQUES	0.5 jour max. par semaine

THEMATIQUE 2 : Approfondir

Les formations à imaginer	Gamification : le jeu comme vecteur de montée en compétences Animer à distance en diversifiant les outils collaboratifs Evaluer les acquis de la formation avec des outils numériques
FINALITE	Ces actions doivent permettre de consolider le lien avec les apprenants durant les formations, et améliorer la conscience de la transformation.
IMPACTS SECONDAIRES ATTENDUS	Meilleure attractivité des formations proposées aux entreprises et adhésion marquée des stagiaires.
PUBLIC CIBLE	Tout(e) professionnel(le) de la formation, désireux de consolider leurs pratiques d'animation de groupe.
PREREQUIS	Être agréé(e) par la DFPC, proposer un projet fil rouge.
CALENDRIER DE REALISATION	Les actions sont à proposer dès 2021 et peuvent être planifiées jusqu'à fin 2023.
NOMBRE DE SESSIONS	2 par action proposée (possibilité de reconduction selon besoin recensés)
MODALITES SPECIFIQUES	0.5 jour max. par semaine

THEMATIQUE 3 : répondre aux enjeux de Pays

Les formations à imaginer	Formateur illettrisme – comprendre le rôle du Référent en Compétences Essentielles (RCE)
FINALITE	Certains enjeux Pays ne sont soutenus que par des offres de formation fragiles. Permettre aux professionnel(le)s de prendre en compte ces enjeux dans la réponse qu'ils peuvent apporter aux entreprises constitue un objectif de la politique de formation du FIAF.
IMPACT SECONDAIRE ATTENDU	Mieux orienter ou mieux prendre en charge les stagiaires en situation avérée d'illettrisme
PUBLIC CIBLE	Tout(e) professionnel(le) de la formation, désireux de proposer aux entreprises des solutions et une offre de formation orientées « compétences essentielles »
PREREQUIS	Être agréé(e) par la DFPC, proposer un projet fil rouge.
CALENDRIER DE REALISATION	Les actions sont à proposer dès 2021 et peuvent être planifiées jusqu'à fin 2023.
MODALITES SPECIFIQUES	1 jour max. par semaine

COMMENTAIRE

Le FIAF, autour de cette offre de formation « les pros » met en place des communautés de pratique, et des événements dédiés aux professionnels du secteur. Les prestataires retenus seront invités à partager avec le secteur lors de ces événements pour promouvoir l'innovation pédagogique.

V. Soumission de l'offre

La réponse à cette consultation¹ doit impérativement se faire au moyen du **bordereau de réponse** téléchargeable sur le site internet www.fiaf.nc dans l'espace Programmation / Consultations

Les propositions² sont à envoyer **UNIQUEMENT par mail** à la conseillère en charge du projet aux adresses suivantes :

stephanie.cano@fiaf.nc et contact@fiaf.nc

Un accusé de réception vous sera adressé par mail à réception des documents.

A noter : L'ouverture et le traitement de votre proposition sera fait après la clôture de la période de consultation. Il vous appartient donc de vous assurer de la complétude de votre proposition au moment de l'envoi. Aucun réajustement de proposition ne sera accepté après la clôture de la période de consultation.

→ **Date de retour de la proposition** : Votre réponse est attendue pour le **18/02/2022 - 15 heures**.

→ **Planning des phases** :

- Rendu le 18/02/2022 – 15 heures
- Retour commission de consultation au plus tard le **04/03/2022**

¹ CF. II.1 du règlement général d'achat

² CF. II.1 du règlement général d'achat